

# **COMPTE-RENDU SEANCE du 25 mai 2018**

Le vendredi vingt cinq mai deux mil dix huit à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal de la nouvelle Mairie, place Jean de Bonnefon, sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents : François DANEMANS, Jean-Marc LABORIE, Robert MALBOS, Antoine PUECH, Philippe CHABUT, Carole PUECH, Edouard de BONNAFOS, Josette MERCADIER, Colette LABRUNIE.

Excusés : Perrine MERESSE et François LISSAC

Secrétaire : Colette LABRUNIE

**Approbation de la séance du 7 avril 2018** : Après lecture, le compte rendu de la séance du 7 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

En début de séance le conseil municipal reçoit monsieur Christophe Cambraye qui souhaite connaître la position de la mairie quant aux parcelles que l'indivision MOMBOISSE souhaite vendre.

Il s'agit des parcelles n°190 et 539, mitoyennes de sa maison d'habitation.

Il indique être acquéreur des deux parcelles et demande à la commune de ne pas les préempter. Il précise qu'il s'engagera à laisser un droit de passage à la commune.

Il est rappelé que la commune est propriétaire des parcelles contiguës situées en dessous et incluses dans une zone constructible, au titre du plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.

La commune :

-ne peut pas renoncer par avance au droit de préemption,

-et souhaite que la nature du droit de passage soit clairement définie.

L'étude notariale HENRI & associés sera consultée.

## **AMENAGEMENT LE PAVÉ – (délibération n° 17-2018)**

### **1/ MISSION DE COORDINATION SPS (Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) pour les travaux d'aménagement du Pavé**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à notre consultation, une seule offre a été reçue en Mairie, celle de l'APAVE à RODEZ.

Après en avoir pris connaissance et examen, le conseil municipal accepte cette offre d'un montant de 2964,00€ HT et charge monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires au marché.

### **2/ RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT - PARTICIPATION DES RIVERAINS :**

Les travaux de réfection du réseau d'assainissement supposent la mise en place d'un réseau séparatif : eaux pluviales – eaux usés.

Dans l'objectif d'une réalisation conforme, la commune effectuera les travaux sur les parties publique et privée de chaque habitation et demandera une participation de 200,00 euros par propriétaire concerné (soit 20% du coût de l'opération), sur le fondement du code de la santé publique.

Les titres correspondant seront transmis après réalisation des travaux.

### **3/ DETR 2018 :**

Accord de subvention de 65 089.00€, au taux de 25% pour la deuxième tranche de travaux.

### **4/ PRETS :**

Deux prêts ont été prévus :

budget service Eau / Assainissement: 243 000.00 euros

budget commune de Calvinet: 65 000.00 euros

Le conseil municipal décide de solliciter les banques suivantes :

Crédit Agricole, Banque Populaire, Caisse d'Epargne et Caisse des dépôts.

## **5/ ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AU RENFORCEMENT BT SEC - rues du Pavé et du Fossé – (délibération n° 18-2018)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux d'éclairage public peuvent être réalisés par l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 69 757.51€ HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération,

Soit : -1<sup>er</sup> versement de 17 439.38€ à la commande des travaux

- 2<sup>ème</sup> versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1/ de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,

2/ d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,

3/ d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux.

## **FONDS CANTAL INNOVATION :**

Monsieur le Maire présente le Fonds Cantal Innovation du Conseil départemental destiné à soutenir les projets d'amélioration de l'habitabilité et du cadre de vie des centres-bourgs et inciter les communes à proposer des opérations innovantes porteuses d'une stratégie de revitalisation ou de redynamisation des centres-bourgs.

Monsieur le Maire propose que la commune lance un appel à projet pour le bas du bourg (voire autour des pavillons prochainement construits par Polygone, place du Colombier...)

Une réflexion s'engage autour de cette perspective qui retient favorablement l'attention des élus.

Monsieur le Maire propose de déposer une intention de projet pour le 14 septembre 2018 (date limite des dépôts de candidature)

## **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Ce document devrait être terminé début 2019.

## **PROJET DE PISTE FORESTIERE : adhésion à l'association syndicale libre des camps de Cours et de la Granière -**

Suite à la mise à jour des statuts de l'association, la commune de Calvinet peut adhérer à cette association et le conseil municipal décide d'y adhérer.

## **REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE :**

Monsieur le Maire indique l'obligation des communes à fournir pour le 31 décembre 2018 un arrêté communal relatif à la défense incendie, destiné à recenser l'ensemble des Points d'Eau Incendie (poteau, bouche incendie ou points d'eau naturels ou artificiels) publics ou privés de la commune.

Il s'agit de faire un état des lieux précis mais nullement d'engager des travaux pour mettre à niveau la défense incendie.

L'arrêté communal devra se constituer de deux documents (1 tableur excel avec toutes les données et un arrêté communal signé par le maire).

### **DEPLACEMENT DE COMPTEUR D'EAU : Participation financière** (délibération n° 20-2018)

Par délibération en date du 3 décembre 2007, le conseil municipal décidait de demander une participation forfaitaire aux abonnés du réseau d'eau, demandeurs du déplacement de leur compteur d'eau pour convenances personnelles,

Lors de cette séance, le conseil municipal fixe le montant de la participation à 150 euros par compteur.

Les titres de paiement seront établis à l'issue des travaux.

### **CALVINET-PETANQUE : demande de participation financière** (délibération n° 19-2018)

L'association CALVINET-PETANQUE envisage la réalisation d'un auvent dans la continuité de la buvette. Elle sollicite une aide de la commune.

Le conseil municipal décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 euros.

### **LIGNE DE TRESORERIE –** (délibération n° 21-2018)

Monsieur le Maire indique que la ligne de trésorerie mise en place pour une année par le Crédit Agricole le 29 juin 2017 arrive à expiration le 29 juin prochain,

Le Conseil Municipal :

DECIDE de contracter auprès de la Caisse du Crédit Agricole une ouverture de ligne de trésorerie, aux conditions suivantes :

Montant : 145.000 € - durée : 12 mois - Taux de référence : Euribor 3 mois - marge : + 1,40 %

Au taux actuel de : 1.071 % marge comprise (Euribor 3 mois du 16/06/ 2017 : - 0,329 %)

Paiement intérêts : trimestriel à terme échu - Commission d'engagement: 0.20% soit 290 € facturée à la mise en place

AUTORISE le maire à signer le contrat correspondant et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Eclairage public** : La deuxième tranche de remplacement des lampes à vapeur de mercure par des lampes avec lanternes Tweet 34w LED sera réalisée prochainement et prise en charge intégralement par le Syndicat des Energies du Cantal et la Communauté de communes.

### **Saison touristique :**

Pêche étang de l'Estanquiol: ouverture le samedi 23 juin

Piscine : surveillance assurée par un maître-nageur, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

**Projet de regroupement des communes de Calvinet et de Mourjou :**

Une deuxième rencontre Maires/adjoints aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin.

Une réunion avec les conseils municipaux sera programmée à la fin du mois de juin.

**INFORMATIONS :**

**Assemblée générale du Souvenir Français** à Calvinet samedi 2 juin.

**Rallye motocycliste de la brigade motorisée d'Ytrac** : à Calvinet le dimanche 3 juin.

**Projet de blason** : le projet de blason avec ses variantes (avec tour et sans tour) a été envoyé à la Commission nationale d'héraldique pour avis.

**Règlement européen sur la protection des données (RGPD)**

Toutes les communes de France devront se mettre en conformité avec le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Une fiche sera envoyée aux conseillers municipaux et le sujet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

La séance est levée à 23h00.

La prochaine séance est fixée au vendredi 29 juin 2018.